

EUROPE / AMÉRIQUE DU NORD

FORETS PLUVIALES ET ZONES HUMIDES DE COLCHIDE

GEORGIE



Canaux de marécage de Kolkheti Imnati © UICN / Josephine Langley

CANDIDATURE AU PATRIMOINE MONDIAL – ÉVALUATION TECHNIQUE DE L'UICN

FORÊTS PLUVIALES ET ZONES HUMIDES DE COLCHIDE (GÉORGIE) – ID N°1616

RECOMMANDATION DE L'UICN AU COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL : Inscrire le bien proposé au titre des critères naturels (ix) et (x).

Principaux paragraphes des Orientations :

Paragraphe 77 : Le bien proposé remplit les critères du patrimoine mondial.

Paragraphe 78 : Le bien proposé remplit les conditions d'intégrité et les obligations de protection et de gestion.

1. DOCUMENTATION

a) Date de réception de la proposition par l'UICN :

La proposition d'origine a été reçue en mars 2019.

b) Informations complémentaires officiellement demandées puis fournies par l'État partie :

Au cours de la mission d'évaluation de l'UICN sur le terrain et après cette mission, l'État partie Géorgie a soumis d'autres informations sur le bien proposé, notamment de nouvelles cartes. Après la réunion du Panel du patrimoine mondial de l'UICN, un rapport sur les progrès a été envoyé à l'État partie le 19 décembre 2019. Cette lettre décrivait l'état du processus d'évaluation et cherchait des réponses et des éclaircissements concernant certaines espèces exotiques envahissantes ; les invertébrés, les champignons et les espèces d'eau douce ; la faisabilité d'une seule zone tampon plus vaste ; l'intégration possible des systèmes de dune dans le bien proposé ou sa zone tampon ; et l'état actuel du développement de ports et d'installations portuaires près du bien proposé. L'État partie a soumis une réponse officielle et des informations additionnelles le 21 février 2020.

c) Littérature consultée :

Diverses sources, notamment : Connor, S.E., Thomas, I., Kvavadze, E.V. (2007). A 5600-yr history of changing vegetation, sea levels and human impacts from the Black Sea coast of Georgia. *The Holocene* 17(1):25-36; Garstecki, T. (2017). Feasibility assessment for a World Heritage nomination of the Colchic Forests and Wetlands under the natural criteria. Michael Succow Foundation for the Protection of Nature, Greifswald [online] <http://eprints.iliauni.edu.ge/6829/>; Green, M.J.B., Shubiridze, G. (2019). Expansion and Improved Management Effectiveness of the Achara Region's Protected Areas. Terminal Evaluation Report, GEF Project ID: 4835, UNDP PIMS ID: 4732; Krebs, M., Matchutadze, I., Bakuradze, T., Kaiser, R. (2017). Georgia. In: *Mires and peatlands of Europe: Status, distribution and conservation* (Joosten, H., Tanneberger, F., Moen A., editors), Stuttgart: Schweizerbart Science Publishers; Nakhutsrishvili, G., Zazanashvili, N., Batsatsashvili, K., Montalvo Mancheno, C.S. (2015). Colchic and Hyrcanian forests of the Caucasus: similarities, differences and

conservation status. *Fl. Medit.* 25 (Special Issue): 185-192; Novák, P., Zúkal, D., Kalníková, V., Chytrý, K., Kavğacı, A. (2019). Ecology and Syntaxonomy of Colchic forests in south-western Georgia (Caucasus Region). *Phytocoenologia* 49(3): 231-248.

d) Consultations : 8 études théoriques reçues. La mission a rencontré de nombreuses parties prenantes, notamment le personnel et les gardiens de l'Agence pour les aires protégées (AAP), des représentants du Ministère de l'environnement, de l'Administration de la Région autonome d'Adjara, des municipalités et d'ONG ; des donateurs, propriétaires d'auberges, propriétaires d'exploitations agricoles et d'entreprises locales (apiculteurs, éleveurs, etc.) ; des moines et experts scientifiques/chercheurs.

e) Visite du bien proposé : Angie Stringer et Josephine Langley, 28 septembre – 8 octobre 2019

f) Date à laquelle l'UICN a approuvé le rapport : mai 2020

2. RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES NATURELLES

Le bien proposé des Forêts pluviales et zones humides de Colchide est un bien en série situé dans la région du Caucase. Formé de sept éléments, il a une superficie totale de 31 253 hectares (ha), avec une zone tampon de 26 850 ha. (Voir tableau 1).

Les éléments se situent dans une zone qui s'étend sur 80 km du nord au sud, le long du littoral de la mer Noire, en Géorgie occidentale, et s'étagent entre le niveau de la mer et 2 750 m d'altitude, sur le territoire de trois administrations locales de Géorgie : la République autonome d'Adjara, et les régions de Guria et Samegrelo–Zemo Svaneti. Le bien proposé appartient à la Province biogéographique de Colchide, qui fait partie de l'écorégion du Pont-Euxin et de la Colchide, reconnue comme un refuge climatique important en raison de son climat chaud et humide constant et de la proximité de la mer Noire. Cette région, dont l'importance pour la conservation est reconnue au plan mondial, est un point chaud de biodiversité, une écorégion Global 200 du WWF et un

centre de diversité des plantes. Elle comprend plusieurs Zones clés pour la biodiversité (oiseaux, espèces endémiques et biodiversité des eaux douces) ainsi que deux Sites Ramsar : Ispani et Kolkheti.

L'élément 1 (Kintrishi-Mtirala), dominé par des forêts pluviales de Colchide, est le plus grand de tous. Situé entre 250 à 2750 m d'altitude, avec sa frontière orientale qui se trouve à 27 km du littoral de la mer Noire, cet élément composant est surtout une mosaïque dense de 23 associations forestières avec un important sous-étage de végétation permanente. Au-dessus de la ligne des arbres, on trouve des ruisseaux, des rivières et quelques prairies alpines basses ainsi que des broussailles. La diversité de la végétation forestière est distinctive et comprend, notamment, 48 espèces d'arbres, 65 espèces d'arbustes et sept espèces de lianes.

Les éléments 2 à 7 sont des sites de plaine, à 10 m d'altitude au maximum au-dessus du niveau de la mer, et présentent un mélange de forêts de plaine de Colchide et de zones humides parmi lesquelles il y a des tourbières de percolation, des fagnes et quelques parties de cours d'eau. Aucune zone marine n'est incluse dans le bien proposé et toutes les zones humides sont des écosystèmes d'eau douce. Les éléments 3, 6 et 7 ne sont séparés de la mer Noire que par des ceintures étroites de dunes côtières basses qui ne sont pas intégrées dans le bien proposé ni dans sa zone tampon.

Région	N°	Élément proposé	Superficie (ha)	Zone tampon (ha)
Adjara	1	Kintrishi-Mtirala	20 150	9 140
	2	Ispani	248	531
Guria	3	Grigoleti	125	13 386 ¹
	4	Imnati	3 418	
Samegrelo – Zemo Svaneti	5	Pitshora	2 393	
	6	Nabada	2 976	2 586
	7	Churia	1 943	879
TOTAL			31 253	26 850

Tableau 1 : Éléments composant le bien proposé, Forêts pluviales et zones humides de Colchide.

¹ Les éléments proposés Imnati et Pitshora partagent une zone tampon commune.

Comme le bien proposé est situé dans un point chaud de biodiversité où le niveau d'endémisme est élevé, sa richesse en espèces est elle aussi élevée. Parmi les espèces enregistrées on compte, du moins approximativement, 1 100 plantes, 67 mammifères, 15 reptiles, 10 amphibiens, 55 poissons et 327 oiseaux. Cent vingt-trois espèces d'oiseaux nidifient dans le bien proposé et présentent un taux d'endémisme élevé. Plusieurs espèces sont à la fois

des endémiques locaux et des espèces reliques comme l'écrevisse *Astacus colchicus*. Trente-trois espèces de vertébrés sont endémiques. Les invertébrés ont été moins étudiés mais, à ce jour, 400 espèces ont été identifiées.

La végétation se compose d'un mélange d'espèces de feuillus tempérés, reliques et à l'aire de répartition restreinte et compte 82 plantes endémiques. La région de tourbières ombrotrophes de Colchide possède des tourbières distinctives et les espèces des zones humides associées à ces tourbières sont extrêmement diverses, notamment le groupe taxonomique des mousses de sphaigne, les espèces ligneuses, les reptiles et les amphibiens.

Selon la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées, 19 espèces du bien proposé sont menacées. Six esturgeons, dont il est confirmé que quatre se reproduisent dans le site, sont en danger critique (CR). L'une d'elles, l'esturgeon du Danube (*Acipenser colchicus* – CR), est endémique des cours d'eau de Kolkheti. Quatre espèces d'invertébrés, une espèce de reptile et une espèce d'oiseau sont en danger (EN) tandis que trois autres invertébrés, un amphibien, deux oiseaux et un mammifère sont considérés vulnérables (VU). Le bien proposé abrite aussi des populations saines d'espèces de grands mammifères qui ne sont pas considérées menacées au plan mondial mais qui sont importantes dans un contexte régional, notamment l'ours brun d'Europe (*Ursus arctos* – LC), le loup (*Canis lupus* – LC) et le lynx d'Europe (*Lynx lynx* – LC).

Le bien est proposé au titre des critères (ix) et (x) en fonction de six attributs. Pour le critère (ix), les attributs jugés importants sont les processus écologiques relatifs aux forêts pluviales de Colchide, les processus écologiques relatifs aux tourbières ombrotrophes de Colchide et tourbières associées et les processus évolutifs relatifs à la flore et à la faune du centre de diversité des plantes de l'écorégion du Pont-Euxin et de la Colchide. Les attributs jugés importants au titre du critère (x) sont la richesse en espèces, les espèces dont l'aire de répartition est restreinte et les espèces menacées.

Le bien proposé semble avoir des valeurs et des avantages importants pour les communautés environnantes qui pratiquent des activités traditionnelles et culturelles d'apiculture et de cueillette dans les zones tampons. Parmi les autres services écosystémiques du bien pour la Géorgie occidentale, il y a la protection contre les inondations et contre l'élévation du niveau de la mer et l'apport d'eau potable par les rivières de l'élément 1 à la ville de Batumi et aux communautés voisines.

3. COMPARAISON AVEC D'AUTRES SITES

Le dossier de la proposition présente une analyse comparative très systématique. Comme l'indique son nom, la proposition se compose de deux types d'écosystèmes étroitement liés : les forêts pluviales et les zones humides. En conséquence, l'analyse

comparative mondiale est divisée en deux parties sous le critère (ix) et une troisième sous le critère (x).

Pour ce qui est de la comparaison des forêts pluviales, la Liste du patrimoine mondial et la Liste indicative ont été passées en revue pour extraire 25 biens terrestres situés dans la zone némorale du Royaume holarctique. Un filtre thématique (axé sur la valeur universelle exceptionnelle de forêts de feuillus décidues) a permis de limiter le nombre de biens à 14. Les Forêts hyrcaniennes (Iran, inscrites en 2019) et la Réserve d'État d'Hircan (Azerbaïdjan, Liste indicative depuis 1998) sont clairement les plus semblables aux forêts pluviales de Colchide mais il y a des différences climatiques, structurelles et fonctionnelles profondes entre les forêts pluviales de Colchide et les forêts hyrcaniennes beaucoup plus arides. Le dossier de la proposition justifie l'inscription séparée car le bien proposé se caractérise par différentes pressions de sélection, trajectoires d'adaptation et dynamiques de succession dans l'évolution des forêts décidues de la zone némorale. Le bien proposé se distingue aussi par une flore différente, plus d'espèces d'arbres et d'arbustes et une faune vertébrée plus riche.

Par comparaison avec tous les biens inscrits qui font l'objet de cette analyse comparative, le bien des Forêts pluviales et zones humides de Colchide est, de loin, le plus petit mais il égale ou surpasse beaucoup d'entre eux par la richesse de la flore et de la faune : le bien en série proposé n'occupe que 42 % de la superficie du plus petit bien suivant (Shennongjia au Hubei, Chine) et seulement 2 % de la superficie du plus grand bien inscrit faisant l'objet de l'analyse (Sikhote-Aline central, Fédération de Russie), mais il concentre, dans sa superficie relativement minuscule, une richesse en espèces de plantes vasculaires et de vertébrés (comptages généraux et espèces endémiques) comparable à ce dernier.

Concernant les zones humides, le dossier compare le bien proposé à toutes les tourbières boréales et némorales du monde, y compris celles de l'hémisphère Sud. En effet, les ressemblances fonctionnelles et structurelles sont plus fortes entre les tourbières des deux hémisphères qu'entre les forêts. Le bien proposé est comparé à six biens inscrits et à trois sites de la Liste indicative ainsi qu'à un Site Ramsar (Kopuatai Peat Dome, Nouvelle-Zélande) présentant des ressemblances superficielles avec les tourbières de la région de tourbières ombrotrophes de Colchide. Ces dernières, et en particulier les tourbières de percolation (des tourbières qui sont exclusivement alimentées par les précipitations), représentent un type fonctionnel de tourbière que l'on ne trouve nulle part ailleurs au monde et qui est en même temps le type de tourbière le plus simple du point de vue de sa fonctionnalité. Comme les tourbières – malgré leur importante superficie mondiale et leur importance encore plus grande en tant que stocks de carbone terrestres – sont, semble-t-il sous-représentées sur la Liste du patrimoine mondial, le dossier affirme que cette comparaison mondiale justifie l'inscription de tourbières représentatives, et en particulier leur type le plus simple, sur la Liste du patrimoine mondial.

En collaboration avec le PNUE-WCMC, l'UICN a entrepris une analyse comparative supplémentaire qui conclut que d'après les analyses spatiales et l'étude de la littérature, les écosystèmes et la biodiversité caractérisant le bien proposé semblent avoir une importance mondiale très élevée tant pour le critère (ix) que pour le critère (x).

Le bien proposé ne se trouve pas dans une unité biogéographique mentionnée comme une lacune sur la Liste du patrimoine mondial, et ne recouvre aucune aire protégée considérée comme étant parmi les plus irremplaçables du monde pour la conservation des mammifères, des oiseaux et des amphibiens. Cependant, il recouvre deux Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), Kolkheti et Kintrish, considérées comme étant d'importance mondiale, en particulier pour les oiseaux migrants.

En ce qui concerne le critère (ix), le bien proposé se trouve dans des écorégions – deux terrestres et une d'eau douce – qui ne sont pas bien représentées sur la Liste du patrimoine mondial. Ainsi, il n'y a actuellement aucun bien inscrit dans l'écorégion des Forêts de feuillus du Pont-Euxin et de la Colchide. Le bien proposé se situe entièrement dans le point chaud terrestre du Caucase ainsi que dans un centre de diversité des plantes et une zone d'oiseaux endémiques – le Caucase – où il n'y a qu'un seul site inscrit. Le bien semble être un excellent exemple des forêts marécageuses et tourbières de Colchide que l'on ne trouve que dans les plaines de Géorgie.

Concernant le critère (x), la diversité de la flore et de la faune du bien proposé est relativement élevée par comparaison avec les sites ayant des caractéristiques forestières et des zones humides semblables. Le bien proposé possède aussi une forte proportion d'espèces endémiques avec de nombreuses espèces de plantes endémiques et près d'un tiers des mammifères, amphibiens et reptiles qui seraient endémiques. On y trouve, par ailleurs, un nombre important d'espèces menacées au plan mondial, notamment de nombreuses espèces de plantes et d'oiseaux. Le bien proposé est une étape clé pour beaucoup d'oiseaux menacés au plan mondial qui migrent à travers le goulot d'étranglement de Batumi.

Globalement, les études théoriques reçues par l'UICN confirment l'importance mondiale du bien au titre des deux critères. En conclusion, l'UICN considère que le bien proposé justifie pleinement les deux critères au titre desquels il est proposé.

4. INTÉGRITÉ, PROTECTION ET GESTION

4.1. Protection

Toutes les aires protégées de Géorgie, sauf les paysages protégés, appartiennent à l'État. Cela s'applique également à tout le bien proposé des Forêts pluviales et zones humides de Colchide, un site qui fait actuellement partie de deux parcs nationaux (les Parcs nationaux Mtirala et Kolkheti), de deux réserves naturelles intégrales (Réserves naturelles intégrales

de Kintrishi et Kobuleti) tandis qu'une très petite partie du bien proposé se trouve dans le Paysage protégé de Kintrishi.

Les éléments du bien qui font partie des parcs nationaux sont soit dans les zones intégralement protégées, soit dans les espaces ouverts aux visiteurs. La différence entre les zones intégralement protégées des parcs nationaux et les zones réservées aux visiteurs est que ces dernières accueillent des visiteurs le long de sentiers balisés et prévoient une infrastructure à petite échelle pour les visiteurs. La mise en place de petites infrastructures pour les visiteurs doit être conforme aux objectifs de conservation à long terme du parc national concerné. Aucune extraction de ressources naturelles n'est autorisée dans les zones ouvertes aux visiteurs.

Les zones tampons sont aussi des aires protégées (à l'exception de 208 ha) correspondant aux Catégories de gestion des aires protégées IV ou V, ou des zones à utilisation traditionnelle et/ou des zones de parcs nationaux ouvertes aux visiteurs (Catégorie II de gestion des aires protégées de l'UICN).

L'UICN considère que le statut de protection du bien proposé remplit les obligations énoncées dans les Orientations.

4.2 Limites

Le dossier de la proposition décrit les limites fixées pour les éléments composants qui sont bien protégés, ont fait l'objet d'une recherche approfondie et sont gérés efficacement. Les zones incluses font l'objet de la plus haute protection, présentent le moins de traces d'impacts anthropiques antérieurs et n'accueillent aucune activité humaine outre des visites limitées, à faible intensité. Tous les établissements, l'infrastructure et les activités économiques ont été exclus du bien proposé. L'UICN considère que cette approche relative à la délimitation du site est adéquate.

Selon le dossier de la proposition, il serait possible, à l'avenir, de créer de nouvelles aires protégées (il y a un potentiel, par exemple, pour le Parc national Racha-Lechkhumi-Lower Svaneti), et de nouvelles analyses pourraient conduire à envisager une extension future des Forêts pluviales et zones humides de Colchide. L'UICN estime qu'il est en effet possible d'agrandir le bien proposé. Ainsi, plusieurs ZCB d'eau douce de la région de Colchide ne sont pas entièrement couvertes et se prêtent à de futurs possibilités 1) d'agrandir les aires protégées existantes, 2) de collaborer avec d'autres propriétaires ou 3) de créer de nouvelles aires protégées. Pour les espèces migratrices, les limites n'englobent qu'une partie des zones de repos et d'hivernage de plusieurs espèces importantes. La Zone importante pour la conservation des oiseaux de Batumi (GE 015) est un goulot d'étranglement pour la migration des rapaces qui recouvre partiellement le secteur sud de l'élément composant 1 – Mtirala-Kintrishi. Toutefois, les comptages saisonniers de migration sont fournis pour

la totalité de la ZICO et ne sont pas spécifiques au bien proposé. En revanche, il n'y a pas eu de comptages de rapaces dans chaque élément et il est probable que les rapaces se perchent aussi dans les forêts de plaine du Parc national de Kolkheti.

L'intégration partielle des ZCB et des ZICO est également due au fait que les limites des aires protégées datent de l'époque où elles ont été créées et n'ont pas été soumises à une planification stratégique pour la conservation faisant usage des zones clés pour la biodiversité. Quoi qu'il en soit, les éléments proposés reçoivent la plus grande quantité de précipitations et contiennent les forêts pluviales qui présentent le plus de variations structurelles et d'hétérogénéité et les tourbières de plaine les plus représentatives à différentes étapes de succession.

Concernant les zones tampons, l'UICN observe que chaque élément composant a une zone tampon séparée sauf les éléments 4 (Imnati) et 5 (Pitshora), qui sont reliés dans une zone tampon partagée. Le Panel du patrimoine mondial de l'UICN note que l'intégrité pourrait être améliorée si la zone tampon des éléments 4 et 5 était reliée aux zones tampons voisines des éléments 6 (Nabada) et 7 (Churia), ce qui améliorerait la connectivité et les habitats fluviaux pour l'esturgeon en danger critique. En réponse aux remarques du Panel, l'État partie a communiqué des informations supplémentaires : il y confirme sa position sur la manière de garantir l'intégrité du bien, y compris la possibilité d'agrandir les zones tampons entre les éléments 4, 5, 6 et 7, ainsi que les marges occidentales pour inclure les dunes côtières. Une extension du Parc national Kolkheti est déjà en préparation pour inclure le cours inférieur du fleuve Rioni et le secteur marin adjacent à son estuaire. L'État partie s'est aussi engagé à agrandir la zone tampon septentrionale de l'élément 7 (Churia).

En résumé, l'UICN conclut que le bien proposé comprend les éléments essentiels pour exprimer sa valeur universelle exceptionnelle tout en ajoutant qu'il y a à la fois la possibilité d'améliorer et d'élargir les mesures de conservation du bien proposé en agrandissant la couverture des aires protégées au-delà du bien proposé. Il y a aussi des possibilités de renforcer les dispositions concernant les zones tampons dans un proche avenir, dans le cadre d'une modification mineure des limites, pour refléter les engagements pris par l'État partie à cet égard.

L'UICN considère que les limites du bien proposé remplissent les obligations énoncées dans les Orientations.

4.3 Gestion

Le bien proposé se trouve dans des aires protégées qui sont gérées par l'Agence des aires protégées de Géorgie (AAP), établie en 2008 et qui rend compte au Ministère de la protection de l'environnement et de l'agriculture de Géorgie (MPEA).

Grâce à l'approche centralisée de l'administration des aires protégées, tous les éléments sont supervisés de manière adéquate, selon une méthode cohérente de gestion, en fonction du plan d'aménagement et de l'attribution des ressources. Toutes les aires protégées doivent avoir des plans de gestion juridiquement contraignants qui ne peuvent pas être remplacés par d'autres plans. Trois des quatre plans de gestion ont été finalisés et deux ont été adoptés en 2019 ; il sera donc nécessaire de terminer le quatrième et d'appliquer tous les plans rapidement pour garantir une gestion totalement cohérente. Du point de vue de la gestion intégrée du bien en série dans son ensemble, l'UICN note qu'un plan de gestion conjoint est en train d'être réalisé et devrait être rapidement terminé.

La mise en place d'un Groupe de coordination interne composé d'acteurs gouvernementaux clés de toutes les aires protégées concernées contribuera à la coordination du bien en série. La répartition des ressources entre les éléments proposés pour obtenir une coopération active entre les administrations des éléments composants et le partage d'informations et de responsabilités concernant le renforcement continu des capacités et l'appui, l'état de conservation, les réponses en cas d'urgence et l'identification des risques amélioreront aussi la gestion coordonnée du bien tout comme l'élaboration du « Document de gestion et de suivi intégrés » proposé. Selon le dossier de la proposition, 68 personnes sont assignées aux aires protégées concernées et 14 nouveaux postes sont prévus.

Le financement, outre les budgets du gouvernement, est venu de plusieurs ONG, organisations internationales, y compris le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et de l'aide publique fournie notamment par l'Allemagne et la Norvège et se poursuivra jusqu'en 2024. Il est important d'assurer le financement au-delà de 2024 pour garantir une gestion effective du bien proposé.

D'après les études théoriques et les évaluations de la mission sur le terrain, l'UICN considère que les dispositions de gouvernance témoignent d'une bonne pratique de gestion des aires protégées impliquant une approche participative en matière de planification et de gestion. Une gestion adéquate et compétente est en place, appuyée par un cadre juridique clair et solide. La gestion des aires protégées est également soutenue par d'autres outils de gestion, notamment une stratégie de communication, une stratégie d'écotourisme et un plan d'action ainsi qu'un plan de gestion des déchets. Un processus statutaire est en place pour planifier la gestion et chaque aire protégée dispose d'un Conseil consultatif régional qui comprend une vaste gamme de parties prenantes.

L'UICN considère que la gestion du bien proposé remplit les obligations énoncées dans les *Orientations*.

4.4 Communautés

Toutes les terres du bien proposé appartiennent au

domaine public et sont gérées par le Gouvernement de Géorgie. Il n'y a pas d'habitants, ni de constructions dans le bien proposé et la densité démographique est très faible dans la zone tampon (25 familles seulement) et dans les zones adjacentes. La participation des acteurs à la planification et à la gestion des aires protégées en Géorgie est prescrite dans la loi de 1966 sur le réseau d'aires protégées et appliquée par des Conseils consultatifs régionaux (un pour chaque aire protégée) qui rassemblent des représentants des municipalités, des institutions actives dans la région, des utilisateurs des ressources et d'autres parties prenantes importantes. L'évaluation sur le terrain n'a pas détecté d'opposition communautaire à la proposition et a pu constater un appui solide de la communauté aux aires protégées.

4.5 Menaces

Les principales menaces pour le bien proposé semblent être faibles avec une densité de population généralement faible à proximité des éléments. Actuellement, le tourisme ne semble pas être une menace car le nombre de visiteurs est relativement faible. Depuis 10 ans le nombre de visites augmente et, en 2018, on a comptabilisé 110 000 visites dans les quatre aires protégées. Les plans s'efforcent de concentrer la majorité du tourisme dans les zones tampons et la chasse est généralement interdite dans les aires protégées de Géorgie.

Dans les aires protégées qui dépendent de la législation de la Géorgie sur les aires protégées, les stations hydroélectriques ne sont pas autorisées et le dossier de la proposition indique qu'il n'y a de projet hydroélectrique prévu dans aucun des éléments composants. La station hydroélectrique existante, située à plusieurs kilomètres des limites du Parc national de Kintrishi sur la rivière Chakvistali, a pris des mesures pour permettre la migration des truites.

Les prévisions de changement climatique pour la région de la Colchide, basées sur les tendances observées depuis 1936, envisagent une augmentation des températures et des précipitations. Les secteurs de plaine pourraient faire l'objet d'inondations plus fréquentes que peuvent tamponner les zones humides à condition que leur intégrité et celle des forêts de plaine soient maintenues.

L'État partie a donné des détails sur les espèces envahissantes et les projets de développement dans l'information supplémentaire. Deux ravageurs exotiques d'Asie de l'Est, la pyrale du buis (*Cydalima perspectalis*) et le champignon *Calonectria pseudonaviculata*, ont endommagé une grande partie des buis des forêts pluviales de Colchide dans l'élément 1, mais depuis 2018, on observe une reprise de la croissance et un rétablissement des buis. L'Agence des aires protégées a entamé la préparation d'un plan de gestion IAS qui sera élaboré en coopération avec le Fonds de développement des aires protégées en 2020.

L'UICN a demandé des informations supplémentaires sur la construction portuaire à proximité du bien proposé. L'État partie a précisé premièrement, que le port maritime de Poli, fonctionnant depuis le début des années 1900, se trouve à plus de 4,5 km du bien proposé dont il est séparé par des rivières. Deuxièmement, l'État partie a noté que le terminal pétrolier de Kulevi, ouvert en 2008, est situé à moins d'un kilomètre du bien proposé, mais a confirmé qu'aucun impact du projet sur le bien proposé n'a été signalé dans l'EIE. Un suivi strict est en place avec établissement de rapports. Troisièmement, l'État partie a précisé que le projet de port en eaux profondes d'Ankalia a été abandonné en 2020. L'État partie s'est engagé à agrandir la zone tampon septentrionale de l'élément 7 pour fournir une protection supplémentaire.

L'UICN conclut que, globalement, les menaces pour le bien proposé semblent être actuellement faibles et que celles qui sont réelles font l'objet de mesures de gestion appropriées. Toutefois, l'UICN souligne que tout impact issu des ports voisins doit être suivi avec rigueur. Une EIE rigoureuse comprenant une évaluation des impacts potentiels sur les valeurs du bien proposé ainsi qu'une évaluation des impacts cumulatifs serait nécessaire au cas où le projet de port d'Ankalia refaisait surface à l'avenir.

En conclusion, l'UICN considère que les conditions d'intégrité, la protection et la gestion du bien proposé remplissent les obligations énoncées dans les Orientations.

5. AUTRES COMMENTAIRES

5.1 Considérations relatives à l'approche en série

a) Comment l'approche en série se justifie-t-elle ?

Les sept éléments couvrent des zones discontinues de tourbières et de forêts à différentes étapes de leur développement. Les tourbières de plaine et les forêts de Colchide de plaine qui les entourent, incluses dans les aires protégées des éléments 2-7, ne sont pas contiguës aux tourbières et forêts à différentes étapes de développement. Cela vaut également pour l'élément 1 dont les tourbières et les forêts pluviales de Colchide de différentes élévations ne sont pas adjacentes ou contiguës aux tourbières et forêts que l'on trouve ailleurs et dans d'autres parties de l'élément. Les écosystèmes de zones humides sont naturellement restreints et méritent une approche en série si l'on veut englober toute la gamme des valeurs.

b) Les éléments séparés du bien proposé sont-ils liés sur le plan fonctionnel ?

Les écosystèmes et habitats représentent une gamme altitudinale, du niveau de la mer dans les plaines de Colchide jusqu'aux prairies alpines. Les éléments composants sont proches les uns des autres ; ils s'étendent sur 60 km et sont soumis aux mêmes processus climatiques et géologiques. Ces facteurs déterminent les liens fonctionnels, comme en témoigne la végétation commune des éléments qui comprend des espèces relictuelles clés du Tertiaire,

présente un niveau d'endémisme élevé et contient des habitats importants pour des espèces menacées au plan mondial selon la définition de la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées.

c) Existe-t-il un cadre de gestion global efficace pour tous les éléments du bien proposé ?

Le Conseil consultatif national pour le bien du patrimoine mondial continuera de contribuer à la coordination de la gestion du bien proposé. Il apporte aussi un appui en matière d'appels de fonds, de renforcement des capacités, de participation des acteurs, de promotion des sites et d'appui à la lutte contre les menaces et à l'atténuation. Chaque aire protégée aura un groupe de coordination interne et un correspondant pour le patrimoine mondial. La structure institutionnelle et l'approche de gestion des aires protégées sont cohérentes dans tous les éléments composants. Fondé sur la gestion des aires protégées, un Document de gestion et de suivi intégrés avec force juridique comprendra des plans d'opération triennaux, des plans d'action annuels et des ressources pour aider à la gestion et au suivi intégrés du bien proposé.

6. APPLICATION DES CRITÈRES

L'inscription des **Forêts pluviales et zones humides de Colchide (Géorgie)** est proposée au titre des critères naturels (ix) et (x).

Critère (ix) : Écosystèmes/communautés et processus écologiques/biologiques

Le bien proposé comprend des forêts pluviales anciennes de Colchide au zonage vertical et à la succession écologique caractéristiques, et leurs zones humides, en particulier les tourbières ombrotrophes de Colchide avec les processus qui les sous-tendent et leur succession. Une combinaison unique d'influences dues à la présence de trois chaînes de montagnes au nord, à l'est et au sud, et de la mer Noire à l'ouest, ainsi que des précipitations élevées et une étroite gamme de variations saisonnières des températures, favorisent des conditions qui ont créé un complexe exceptionnel de structures forestières diverses, d'accumulation de tourbe, de taux d'endémisme et de diversité intraspécifique élevés.

Les forêts pluviales de Colchide sont des forêts pluviales décidues tempérées extrêmement humides, parmi les plus anciennes forêts de feuillus néomérales au monde. Bien qu'elles se distinguent d'autres forêts tempérées par la richesse de leur sous-étage de plantes à feuilles persistantes, elles présentent aussi une mosaïque remarquablement dense de types forestiers : 23 associations forestières coexistent dans une région qui ne couvre que 200 km² environ. Avec les Forêts hyrcaniennes, elles sont parmi les forêts relictuelles les plus importantes de la période arcto-tertiaire d'Eurasie occidentale. Leur communauté singulière et diverse a survécu aux cycles glaciaires du Pléistocène et comprend une multitude d'espèces relictuelles et endémiques, reflet des conditions climatiques exceptionnellement constantes. C'est un exemple inestimable de processus d'évolution

multiformes et à long terme d'un biote forestier, sur une période de 10 à 15 millions d'années au moins.

Les vastes régions palustres qui bordent le littoral de la mer Noire résultent de processus évolutifs et écologiques liés à la variabilité du climat dans une écorégion tempérée chaude ancienne, toujours couverte de végétation depuis le Tertiaire. Le caractère exceptionnel des tourbières a conduit à la reconnaissance d'une région distincte, la région des tourbières ombrotrophes de Colchide. Les tourbières de percolation sont d'importance mondiale particulière puisqu'elles n'existent nulle part ailleurs au monde. Elles peuvent être considérées comme les tourbières les plus simples et donc typiques, compte tenu des précipitations qui assurent leur alimentation quasi permanente en eau. Les tourbières de percolation sont essentielles pour la compréhension fonctionnelle de toutes les tourbières et, en conséquence, du stockage terrestre du carbone en général.

L'UICN considère que le bien proposé remplit ce critère.

Critère (x) : Biodiversité et espèces menacées

Le bien proposé est une zone distinctive, à la biodiversité exceptionnelle, dans le Point chaud mondial de biodiversité du Caucase, où se sont concentrées une flore et une faune riches, adaptées à des conditions climatiques tempérées chaudes et extrêmement humides. Le bien appartient à l'un des deux refuges les plus importants de la géoflore arcto-tertiaire d'Eurasie occidentale et se caractérise par une diversité floristique et faunique élevée, avec un nombre important d'espèces menacées au plan mondial et d'espèces reliques ayant survécu aux cycles glaciaires du Tertiaire.

Le bien proposé abrite environ 1100 espèces de plantes vasculaires et non vasculaires ainsi que près de 500 espèces de vertébrés et un grand nombre d'espèces d'invertébrés. L'on y trouve une proportion extrêmement élevée d'espèces endémiques pour une région non tropicale, non insulaire. En effet, 149 espèces de plantes ont une aire de répartition restreinte et près d'un tiers des mammifères, amphibiens et reptiles sont endémiques. Vingt-huit pourcent des espèces d'amphibiens, de reptiles et de mammifères sont endémiques de la région.

Quarante-quatre espèces de plantes vasculaires, 50 espèces de vertébrés et huit espèces d'invertébrés, menacées ou quasi menacées au plan mondial, ont été recensées dans les Forêts pluviales et zones humides de Colchide. Le bien abrite aussi des espèces d'esturgeons – notamment l'esturgeon du Danube (*Acipenser colchicus* - CR) – et sert d'étape clé pour de nombreux oiseaux menacés au plan mondial qui migrent à travers le goulot d'étranglement de Batumi.

L'UICN considère que le bien proposé remplit ce critère.

7. RECOMMANDATIONS

L'UICN recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte la décision suivante :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC/21/44.COM/8B et WHC/21/44.COM/INF.8B2 ;

2. Inscrit les **Forêts pluviales et zones humides de Colchide (Géorgie)** sur la Liste du patrimoine mondial au titre des critères (ix) et (x) ;

3. Adopte la déclaration de valeur universelle suivante :

Brève synthèse

Le bien se trouve en Géorgie, dans la République autonome d'Adjara ainsi que dans les régions de Guria et Samegrelo-Zemo Svaneti. Il comprend sept éléments situés à proximité les uns des autres, dans un corridor de 80 km de long bordant le littoral oriental tempéré chaud et extrêmement humide de la mer Noire. Tous ces éléments constituent une série altitudinale quasi complète des écosystèmes les plus typiques de la Colchide, du niveau de la mer à plus de 2500 m d'altitude. Les principaux écosystèmes sont des forêts pluviales anciennes et décidues de Colchide et des zones humides – en particulier des tourbières de percolation et autres types de milieux tourbeux de la région des tourbières ombrotrophes de Colchide, une région qui se distingue au sein de l'Europe et de l'Eurasie.

Les Forêts pluviales et zones humides de Colchide sont des forêts reliques qui ont survécu aux cycles de la période glaciaire. Les forêts pluviales de feuillus, extrêmement humides, de la zone némorale, abritent une flore et une faune extrêmement diverses et présentent de très fortes densités d'espèces endémiques et reliques. Elles sont le résultat de millions d'années de processus d'évolution et de spéciation ininterrompus dans le refuge du Pliocène de Colchide. Les tourbières de la région des tourbières ombrotrophes de Colchide, étroitement liées aux forêts pluviales de basse altitude de Colchide, sont aussi le reflet des conditions climatiques douces et extrêmement humides qui expliquent la présence de tourbières de percolation, le type de zone humide fonctionnelle le plus simple, uniquement présent dans la région des tourbières ombrotrophes de Colchide. Outre les tourbières de percolation, on peut observer une série complète d'autres étapes de succession du développement des tourbières dans les zones humides de Colchide.

Critères

Critère (ix)

Le bien comprend des forêts pluviales anciennes de Colchide au zonage vertical et à la succession écologique caractéristiques, et leurs zones humides, en particulier les tourbières ombrotrophes de Colchide avec les processus qui les sous-tendent et leur

succession. Une combinaison unique d'influences dues à la présence de trois chaînes de montagnes au nord, à l'est et au sud, et de la mer Noire à l'ouest, ainsi que des précipitations élevées et une étroite gamme de variations saisonnières des températures, favorisent des conditions qui ont créé un complexe exceptionnel de structures forestières diverses, d'accumulation de tourbe, de taux d'endémisme et de diversité intraspécifique élevés.

Les forêts pluviales de Colchide sont des forêts pluviales décidues tempérées extrêmement humides, parmi les plus anciennes forêts de feuillus némorales au monde. Bien qu'elles se distinguent d'autres forêts tempérées par la richesse de leur sous-étage de plantes à feuilles persistantes, elles présentent aussi une mosaïque remarquablement dense de types forestiers : 23 associations forestières coexistent dans une région qui ne couvre que 200 km² environ. Avec les Forêts hyrcaniennes, elles sont parmi les forêts reliques les plus importantes de la période arcto-tertiaire d'Eurasie occidentale. Leur communauté singulière et diverse a survécu aux cycles glaciaires du Pléistocène et comprend une multitude d'espèces reliques et endémiques, reflet des conditions climatiques exceptionnellement constantes. C'est un exemple inestimable de processus d'évolution multifformes et à long terme d'un biote forestier, sur une période de 10 à 15 millions d'années au moins.

Les vastes régions palustres qui bordent le littoral de la mer Noire résultent de processus évolutifs et écologiques liés à la variabilité du climat dans une écorégion tempérée chaude ancienne, toujours couverte de végétation depuis le Tertiaire. Le caractère exceptionnel des tourbières a conduit à la reconnaissance d'une région distincte, la région des tourbières ombrotrophes de Colchide. Les tourbières de percolation sont d'importance mondiale particulière puisqu'elles n'existent nulle part ailleurs au monde. Elles peuvent être considérées comme les tourbières les plus simples et donc typiques, compte tenu des précipitations qui assurent leur alimentation quasi permanente en eau. Les tourbières de percolation sont essentielles pour la compréhension fonctionnelle de toutes les tourbières et, en conséquence, du stockage terrestre du carbone en général.

Critère (x)

Le bien est une zone distinctive, à la biodiversité exceptionnelle, dans le Point chaud mondial de biodiversité du Caucase, où se sont concentrées une flore et une faune riches, adaptées à des conditions climatiques tempérées chaudes et extrêmement humides. Le bien appartient à l'un des deux refuges les plus importants de la géoflore arcto-tertiaire d'Eurasie occidentale et se caractérise par une diversité floristique et faunique élevée, avec un nombre important d'espèces menacées au plan mondial et d'espèces reliques ayant survécu aux cycles glaciaires du Tertiaire.

Le bien abrite environ 1100 espèces de plantes vasculaires et non vasculaires ainsi que près de 500 espèces de vertébrés et un grand nombre d'espèces d'invertébrés. L'on y trouve une proportion

extrêmement élevée d'espèces endémiques pour une région non tropicale, non insulaire. En effet, 149 espèces de plantes ont une aire de répartition restreinte et près d'un tiers des mammifères, amphibiens et reptiles sont endémiques. Vingt-huit pourcent des espèces d'amphibiens, de reptiles et de mammifères sont endémiques de la région.

Quarante-quatre espèces de plantes vasculaires, 50 espèces de vertébrés et huit espèces d'invertébrés, menacées ou quasi menacées au plan mondial, ont été recensées dans les Forêts pluviales et zones humides de Colchide. Le bien abrite aussi des espèces d'esturgeons – notamment l'esturgeon du Danube – et sert d'étape clé pour de nombreux oiseaux menacés au plan mondial qui migrent à travers le goulot d'étranglement de Batumi.

Intégrité

Les éléments composants des Forêts pluviales et zones humides de Colchide ont été sélectionnés sur la base d'une analyse régionale rigoureuse. Ils englobent, dans leurs limites, les attributs nécessaires à l'expression de la valeur universelle exceptionnelle, et suivent essentiellement le relief naturel, comme par exemple les chaînes de montagnes. Les éléments contiennent la plupart des tourbières de la région de tourbières ombrotrophes de Colchide et les forêts pluviales les mieux préservées et les plus représentatives. Le bien couvre plus de 90 % de l'amplitude altitudinale où l'on trouve les forêts pluviales de Colchide et la grande majorité des associations forestières typiques. Il comprend aussi une série de successions complètes des tourbières caractéristiques de la région de tourbières ombrotrophes de Colchide. Le bien dans son ensemble abrite la grande majorité de la flore et de la faune de Colchide, et une proportion encore plus grande d'espèces de plantes endémiques de la région dans son ensemble y est concentrée.

Jusqu'à la fin du 20^e siècle, la région de Colchide a subi une érosion importante des forêts pluviales et des tourbières de Colchide. En revanche, les forêts et les tourbières qui se trouvent à l'intérieur du bien sont restées entièrement intactes, tant du point de vue structurel que fonctionnel, comme en témoignent la structure de la communauté et les processus écologiques. Certaines tourbières de Colchide ont autrefois été légèrement dégradées par le drainage de zones voisines, mais leur caractère intact et leur résilience hydrologiques actuels sont garantis par leur dépendance vis-à-vis des précipitations atmosphériques, la capacité élevée d'oscillation (ou de respiration) des tourbières, l'effet stabilisateur de la mer voisine et les vastes zones tampons d'amont.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Les éléments du bien sont efficacement protégés contre les menaces anthropiques locales. De petits secteurs seulement de certaines zones tampons sont légèrement touchés par un niveau acceptable d'utilisation traditionnelle des ressources naturelles. Tous les éléments du bien et l'ensemble de la zone tampon, à l'exception de 208 ha, sont situés sur des

terres du domaine public, dans des aires protégées officielles. Il s'agit soit d'aires intégralement protégées (Catégorie Ia de gestion des aires protégées de l'UICN), soit de parcs nationaux (Catégorie II de gestion des aires protégées de l'UICN) qui offrent les plus hauts niveaux de protection. Une très petite partie seulement du bien se trouve dans un paysage protégé (Catégorie V de gestion des aires protégées de l'UICN). Les limites de ces aires protégées sont connues et acceptées par la population locale.

Les aires protégées qui couvrent le bien sont gérées par l'Agence des aires protégées du Ministère de la protection de l'environnement et de l'agriculture de Géorgie, par l'intermédiaire de l'Administration des aires protégées locale. La gestion intégrée de l'ensemble du bien, bénéficiant d'un financement durable, est requise, en plus de la mise en œuvre des plans de gestion complets pour les quatre aires protégées. La coordination est assurée par le fait que les éléments distincts sont tous gérés par l'Agence des aires protégées. Un cadre de gestion intégrée du bien a été préparé et doit être finalisé.

Les aires protégées pourraient être agrandies sur la base d'une planification stratégique de la conservation utilisant les Zones clés pour la biodiversité, ce qui pourrait assurer une couche additionnelle de protection au bien et peut-être permettre d'envisager des extensions futures du bien et des zones tampons. Ce point est particulièrement important compte tenu des développements existants et potentiels à proximité du bien et le long du littoral de la mer Noire. Tout projet de développement doit faire l'objet de procédures rigoureuses d'évaluation d'impacts sur l'environnement et doit être annulé en cas d'impacts négatifs potentiels pour la valeur universelle exceptionnelle du bien.

4. Félicite l'État partie pour son engagement à agrandir les zones tampons du bien et à envisager une

amélioration future de la conservation du bien par l'ajout éventuel d'autres zones, en particulier pour protéger l'esturgeon en danger critique par la création d'une nouvelle aire protégée limitrophe du bien ;

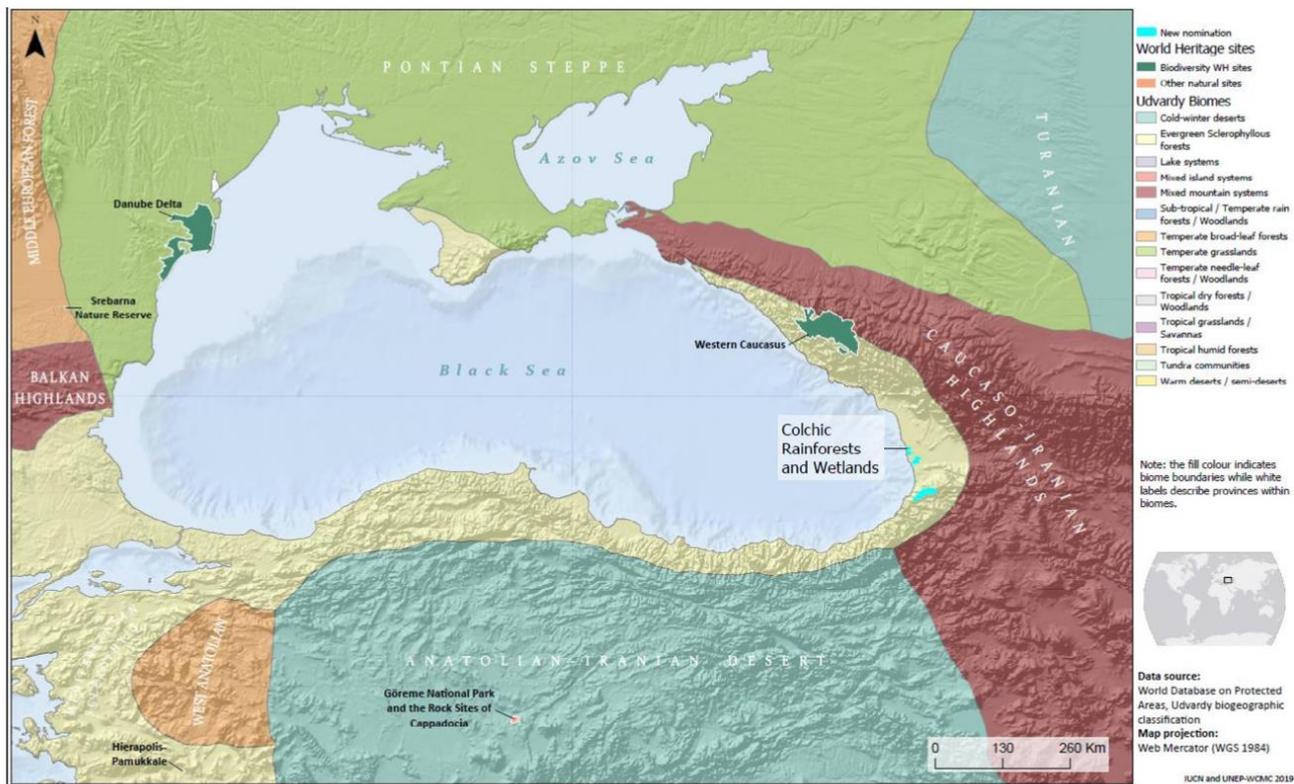
5. Encourage vivement l'État partie de soumettre les extensions proposées des zones tampons de l'élément Churia vers le nord et de l'élément Nabada afin de soutenir la conservation de la population d'esturgeons en tant que modification mineure des limites avant le **1er février 2023**, si possible ;

6. Demande à l'État partie

- a) de continuer d'évaluer la possibilité d'agrandir les zones tampons autour des éléments proposés 4, 5, 6 et 7 pour veiller à renforcer leur connectivité et fournir d'autres détails des conclusions de cette étude de faisabilité au Centre du patrimoine mondial, pour examen par l'UICN avant le **1er décembre 2022** ;
- b) de continuer d'évaluer la faisabilité d'agrandir la zone tampon pour protéger les dunes côtières qui constituent une barrière entre les tourbières à percolation uniques et la mer Noire ; et
- c) de finaliser le plan de gestion conjoint pour l'ensemble du bien en série de manière prioritaire et de le soumettre au Centre du patrimoine mondial pour examen par l'UICN ;

7. Exprime ses remerciements aux donateurs et aux agences d'aide au développement international pour leur appui à la protection et à la gestion du bien et encourage ces donateurs à maintenir et, si possible, renforcer leur appui à la gestion et à la gouvernance effectives du bien à long terme.

Carte 1: Emplacement du bien proposé



Carte 2: Bien proposé et zone tampon

